



Fédération  
Nationale des  
Orthophonistes

**LA FEDERATION NATIONALE DES ORTHOPHONISTES APPELLE A  
UN ARRET IMMEDIAT DE LA GREVE DES ORTHOPHONISTES  
MAITRES DE STAGE, CE JEUDI 15 JANVIER 2009.**

Aujourd'hui, jeudi 15 janvier 2009, la Fédération Nationale des Orthophonistes a en effet reçu l'assurance des ministères de la Santé et de l'Enseignement Supérieur qu'une solution au financement de la gratification des stagiaires par les maîtres de stage exerçant l'une des professions relevant du titre IV du code de la santé publique et notamment ceux effectuant leur formation en orthophonie a été trouvée.

Cette solution, sous forme d'amendement à la prochaine loi Hôpital Patients Santé et Territoires, consiste à faire sortir nos étudiants du champ d'application de la loi instaurant la gratification.

La Fédération Nationale des Orthophonistes a d'autre part reçu l'assurance des deux ministères que les conditions de validation de l'année universitaire pour les étudiants qui n'auraient pu, du fait de la grève, totaliser leurs heures de stages seront abordées.

La Fédération Nationale des Orthophonistes est satisfaite de cette solution, conforme aux revendications portées par tous les professionnels depuis le 15 novembre 2008.

Le travail entrepris depuis avril 2008 auprès des ministères concernés et les solutions proposées découlant de l'analyse de la Fédération Nationale des Orthophonistes ont donc permis de trouver les termes d'un texte réglementaire qui résout la problématique soulevée par l'interprétation des textes actuellement en vigueur.

**La Fédération Nationale des Orthophonistes se félicite de cette sortie de crise et remercie tous les professionnels, les futurs professionnels étudiants, et leurs associations, de s'être mobilisés et d'avoir ainsi montré aux pouvoirs publics que la formation initiale des orthophonistes est un enjeu majeur pour toute la profession et que les orthophonistes n'accepteront jamais que celle-ci soit mise en danger ou bradée.**

**La Fédération Nationale des Orthophonistes reste tout de même particulièrement vigilante ; la Fédération Nationale des Orthophonistes sera attentive à l'adoption de cet amendement par les parlementaires ainsi qu'aux modalités de validation de l'année universitaire pour les étudiants n'ayant pu effectuer tous leurs stages.**